



Eau individuel suite dégats des eaux

Par **recha**, le **13/12/2008** à **08:23**

Bonjour,rrnrNous avons acheté mon mari et moi même une maison il y a un peu plus d'un.rnCette maison faisait partie de 3 lots, c'est donc une petite copropriété avec peu de partie commune n'occasionnant pas beaucoup de frais. (assurance annuelle) rnA l'achat seule notre lot disposait d'une compteur d'eau général et eux dépendait de nous avec des compteurs différenciels. Il était entendu que les 2 autres lots devaient faire poser le leur, à leur frais. Dans le règlement de copropriété il est inscrit "qu'il s'avèrerait nécessaire" de les installer mais pas d'obligation...rnLe 1ier lot a rapidement fait installer son compteur. Problème le 2ième non depuis plus d'un an. Nous avons eu dernièrement plusieurs fuites d'eau (le compteur général est dans notre cuisine). La dernière en date hier, pour lequel il a fallu découper un pan de notre mur de cuisine car les tuyau n'était pas apparent. Le reste des travaux dépendra du passage et avis de l'expert de l'assurance car toute l'isolation est pourrie, inondée, tout est à refaire.rnNous souhaiterions refaire la partie plomberie de notre maison et que les autres copropriétaires fassent poser leur compteur individuel comment faire pour les y inciter légalement?rrnrEn espérant une réponse,rnCordialement,